

Le Lingot

TRENTE-DEUXIEME ANNEE NO 4

LE LINGOT, VENDREDI LE 20 SEPTEMBRE



Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième [ou quatrième] classe. Permis No. 1 Arvida, Qué. [PORT DE RETOUR GARANTI] à C.P. 370, Arvida Qué.

Le regroupement JAK

(Page 6 et 7)

De Lynemouth, je reviens

(Page 5)



Usines des électrodes **500,000 heures sans accident**

En vedette:
**La technologie
du Génie**

(Page 9)

**Nouvel éclairage
des salles de cuves**

(Page 2)



Dans
les salles
de cuves
d'Arvida

Une illumination moderne donne de meilleures conditions de travail et plus de sécurité

Dans le cadre d'un programme de trois ans qui a eu son point de départ l'an dernier, la direction des usines d'électrolyse à l'Alcan d'Arvida va déboursier quelque \$135.000. en 1974. Il s'agit d'augmenter l'éclairage des salles de cuves des usines d'Arvida et ainsi améliorer les conditions de travail. Evoluant dans des salles de cuves mieux éclairées, les travailleurs pourront exécuter leur tâche et circuler dans ces endroits avec plus d'assurance et de sécurité.

Jusqu'à présent, les systèmes d'éclairage des salles de cuves 26-48-52-56 de même que ceux des salles de cuves 40-41-50-51 ont été changés, les premiers en 1973 et les deuxièmes en 1974. L'intensité de l'éclairage est ainsi portée de 6 pi. chandelle à 20 pieds chandelle dans chacun de ces vastes départements.

Il ne fait aucun doute que les nouveaux luminaires "WIDE LIGHT" qu'on utilise remplacent avantageusement les anciens qui étaient en usage depuis la construction de ces usines. L'entretien des nouvelles sources de lumière est beaucoup plus simple.

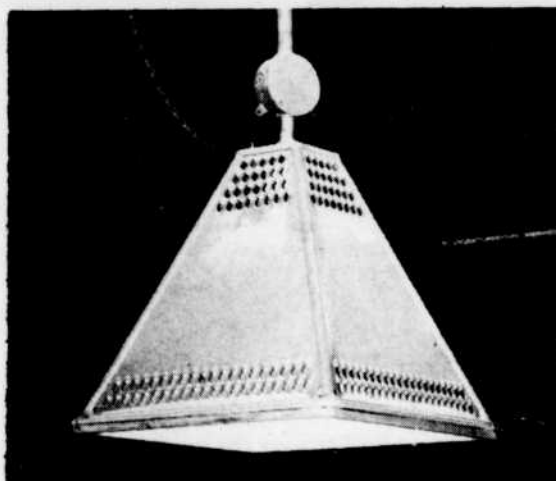
Le programme se poursuit

Les travailleurs se sentent plus à l'aise pour accomplir leur travail dans ces départements mieux éclairés. Ces modifications vont se poursuivre pour doter les autres salles de cuves également comme l'indique le programme pour les années 1975 et 1976.

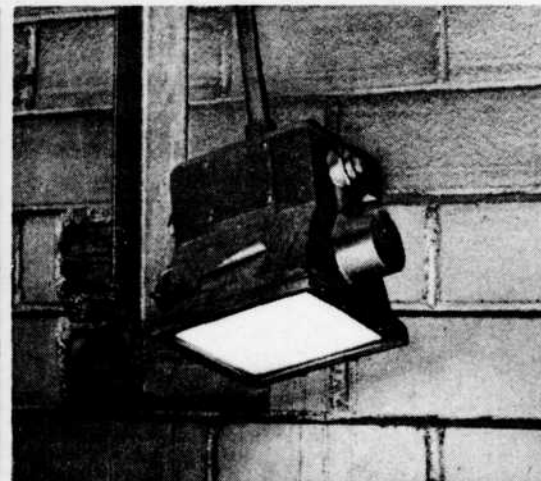
Ces systèmes ont déjà été utilisés ailleurs avec succès dans de nombreux auditoriums, grandes salles de réunion et vastes ateliers. Les études qui ont précédé les travaux d'installation ainsi que la surveillance de la réalisation ont été confiées à M. Antonio Meilleur, technicien principal à l'Electricité. Celui-ci faisait remarquer que les luminaires sont installés de manière à ne pas laisser de secteur sans éclairage adéquat. A titre d'exemple, M. Meilleur mentionnait ces luminaires qui ont été mis en place contre les murs latéraux éclairant derrière les rangées de cuves qui longent ces murs.

Système efficace

Le luminaire a la forme d'une pyramide tronquée et il est doté d'un revêtement intérieur en aluminium poli et brillant. Une plaque de verre amovible et qui peut être nettoyée facilement, ferme l'ouverture inférieure du luminaire. Entre la paroi réfléchissante et celle de l'extérieur, il existe un espace libre dans lequel l'air peut circuler par des ouvertures faites au bas et au haut de la paroi extérieure, pour éviter le surchauffage de l'équipement. Ce système protège aussi le réflecteur et la lampe contre la poussière et la fumée. Le rendement de ces luminaires est plus efficace et de plus longue durée. L'entretien est grandement simplifié et comme nous le mentionnions aussi plus tôt, les conditions de travail seront meilleures et la sécurité des hommes en bénéficiera grandement.



Luminaire plafonnier installé dans les salles de cuves d'Arvida.



Modèle mural installé au mur latéral de la salle de cuves.



LA SALLE DE CUVES 52 est l'une des salles d'électrolyse des usines Alcan d'Arvida qui furent dotées de luminaires Wide Light avec lampes au mercure. On note qu'aux murs latéraux un éclairage additionnel

facilitera la tâche des travailleurs et qu'ils pourront exécuter leur travail avec plus d'assurance et de sécurité.

Le gros lot à l'usine des Electrodes: un demi-million d'heures de prudence

L'exploit d'un groupe industriel comme celui du broyage et des pâtes Soderberg de l'usine des électrodes qui a accumulé 500,000 heures sans accident avec perte de temps vaut d'être signalé à l'Alcan d'Arvida. Vaut d'être signalé également le travail d'équipe entre les employés, le personnel de cadre et le comité de sécurité. C'est ce qui s'est fait quand M. Robert Thomson, directeur de la division de l'Electrolyse, M. Henri Mongeon, surintendant de l'usine des Electrodes, les représentants du département de la sécurité sont allés remettre à l'équipe actuelle du broyage et des pâtes Soderberg des cadeaux-souvenirs et féliciter chacun de ses membres. Les responsables de ce succès avaient eu le privilège de choisir la prime qui leur était offerte. Pour certains ce fut une chaise de parterre, pour les autres ce furent des marteaux ou des égoines de belle qualité.

Photo de la première page
De g. à d. MM. S. Girard, O. Arseneault, contremaître; R. Savard, L. Blackburn, R. Boily, R. Craft, E. Proulx.



MM. Wendell Gale, conseiller en sécurité, R. Savard, A. Pageot, A. Ouellet, J.-M. Tremblay et Robert Thomson, directeur de la division d'Electrolyse, se réjouissent des succès obtenus au domaine de la sécurité à l'usine des électrodes.



MM. L. Tremblay, Henri Mongeon, surintendant de l'usine des Electrodes, H. Drouin, J. Pilotte, R. Fortin, J.-M. Girard, étaient tous très satisfaits d'avoir réussi à faire échec aux accidents durant cinq ans.



A la remise des cadeaux, suite au demi-million d'heures sans accidents: MM. J.-M. Tremblay, E. Arseneault, L.-P. Gagnon, L. Duval, C.-E. Lapointe, J.-Y. Pedneault, reçoivent les félicitations de leur contremaître M. Conrad Côté, au centre.

Hier et aujourd'hui, rencontres syndicales-patronales

Dans une précédente édition, le LINGOT mentionnait à ses lecteurs que les syndicats affiliés à la FSSA avaient demandé à l'Alcan une demande de réouverture des contrats régissant leurs membres dans les usines d'aluminium d'Arvida, d'Isle-Maligne à Alma et de Beauharnois, ainsi que dans les centrales et aux installations portuaires.

D'autre part, les syndicats affiliés à l'autre centrale, celle de la CSN, avaient également demandé de rouvrir leur contrat aux deux chemins de fer de la région, aux usines d'Electrolyse, de Câblerie et de Tréflerie à Shawinigan.

Or, la Compagnie a accepté de rencontrer les délégués syndicaux hier et aujourd'hui, nous informe M. Gilles Lavallée, directeur de la division du Personnel.

Le Lingot au téléphone

Depuis que le personnel des Relations publiques et du LINGOT est déménagé à 340, rue Davis, Arvida, soit en face des anciens locaux, nos lecteurs sont priés de noter que les numéros de téléphone sont différents:

On peut appeler LE LINGOT sur tous les postes suivants:

548-4611 poste 3210

548-4611 poste 3352

548-4611 poste 3353

548-4611 poste 3354

Nos lecteurs sont priés de ne plus utiliser le poste 2800 qui n'est plus accessible.

Pour ce qui est du service des RELATIONS PUBLIQUES, on le rejoint en signalant 548-4611, à l'un ou l'autre des postes suivants: 3352-3353 et 3354.

Comme on le sait, le personnel du SERVICE IMMOBILIER est également à 340 Davis. On le rejoint en signalant ; 548-4611, à l'un ou l'autre des postes suivants: 3342-3343-3344.

Les employés de l'Alcan pourront acheter les Obligations du Canada par retenue sur salaire

Le ministre des Finances, John N. Turner, a annoncé que l'émission 1974-75 d'Obligations d'Épargne du Canada offrirait un rendement record et une formule simplifiée. Il a aussi annoncé le versement d'un boni accru aux détenteurs d'Obligations d'Épargne du Canada non échues.

La nouvelle émission comporte 9 coupons d'intérêt annuel de 9 3/4 pour cent jusqu'à échéance en 1983. M. Turner a dit que le gouvernement augmentait le taux d'intérêt nominal et supprimait le privilège d'intérêt composé pour cette émission d'Obligations d'Épargne du Canada afin de satisfaire les nombreux investisseurs canadiens désireux de voir leurs épargnes rapporter un revenu courant plus élevé.

La nouvelle émission, datée le 1er novembre, sera mise en vente le 30 septembre. Les Obligations peuvent être achetées jusqu'au 15 novembre à leur valeur nominale sans payer l'intérêt couru. A l'Alcan, comme par le passé, les

employés pourront en acheter par retenue sur salaire.

Pour les détenteurs actuels d'Obligations d'Épargne du Canada, deux modifications importantes ont été apportées aux bonis introduits en mai.

1. A compter du 1er septembre 1974, le rendement annuel moyen à l'échéance des émissions non échues est porté de 9 à 10 1/2 pour cent en augmentant les bonis payables au comptant.

2. Pour fins d'impôt, le gouvernement du Canada a l'intention de permettre aux contribuables de considérer ces bonis comme revenu d'intérêt ou comme gain de capital. Par conséquent, les détenteurs pourront déclarer ces bonis comme revenu d'intérêt et alors se prévaloir de la déduction de \$1,000, proposée pour les revenus d'intérêt, rendant ainsi ces bonis exempts d'impôt. D'autre part, si cela leur est plus avantageux, ils pourront assujettir favorablement leur boni au traitement fiscal propre au gain de capital.

Depuis 15 jours

Une soixantaine de cuves de plus qui produisent à l'Alcan d'Arvida

La situation dans les salles de cuves de l'Alcan d'Arvida s'améliore graduellement comme en fait fois le tableau ci-dessous. On sait que, dans l'édition précédente, le LINGOT donnait des statistiques fraîches en date de la veille: 409 cuves hors service. Or, le plan progressif de retour à la normale a permis depuis 15 jours de rattraper pour la production une soixantaine de cuves.

Evolution générale

	cuves à remettre en opération	cuves à revêtir	Total des cuves hors service
8 juillet	90	90	180
15 juillet	154	92	246
24 juillet	179	104	283
30 juillet	223	115	338
7 août	260	129	389
14 août	251	164	415
28 août	247	182	429
5 septembre	224	185	409
18 septembre	184	168	352

Nos EMPLOYÉS dans le vent de l'actualité

A la Chambre provinciale

Le congrès de la Chambre de commerce de la province de Québec s'est déroulé les 13-14-15 septembre à Montréal. Plusieurs employés de l'Alcan ont joué un rôle actif à ces assises, notamment le président sortant, M. Claude Aubin, qui devient président honoraire; MM. Maurice Parent et Michel Curti, respectivement président et secrétaire honoraire de la Chambre régionale du Saguenay; M. Laurent Thomassin, représentant la Chambre de commerce d'Arvida. Assistaient également à ce congrès M. Raymond Girard, de la division du Transport, de même que d'autres personnalités du siège social.

Fusion par étapes

Un autre employé de l'Alcan, M. Ralph Silver, du dépt Energie, a convoqué récemment une conférence de presse au nom de la Régionale des Jeunes chambres du Saguenay, dont il est le vice-président régional et responsable de la présence active dans le milieu. En fait, la Régionale s'est déclaré en faveur en principe des fusions partielles, comme première phase en vue de la formation dans un délai raisonnable d'une seule et même grande ville comprenant le territoire qui va de Jonquière à la Baie.

A l'Association régionale de curling

M. Lionel Verreault d'Alma, contremaitre à la section Protection et Communications, département Energie, vient d'être élu président de l'Association régionale de Curling qui regroupe tous ses clubs au Saguenay-Lac St-Jean à Mont Apica et Abitibi Est. M. Verreault, on s'en souvient tous, était également élu il y a quelques mois à la présidence de la Corporation des techniciens professionnels du Québec, chapitre Saguenay-Lac-St-Jean.



L. Verreault



R. Lottinville

Un autre employé de l'Alcan, M. Robert Lottinville, ingénieur de procédé à l'usine de minerai numéro 1 de l'Alcan d'Arvida, vient d'être élu consultant de l'Association Régionale de Curling dont il était l'an dernier le président. M. Lottinville est aussi le vice-président, section curling, du Club Saguenay d'Arvida.

Lieutenant gouverneur-Kiwanis

M. Stanislas Jean, conseiller en immeubles au Service immobilier de l'Alcan, Saguenay-Lac St-Jean, est de retour de Toronto où il s'est rendu à titre de lieutenant-gouverneur 1974-75 du Kiwanis, division 17 couvrant neuf clubs entre Québec et Chibougamau. A Toronto, il s'agissait d'une convention de district groupant le Québec, l'Ontario, les Maritimes et les Caraïbes. M. Jean est un membre fondateur et un ex-président du Club Kiwanis d'Alma.



S. Jean



J.-P. Turcotte

Technicien professionnel

M. Jean-Paul Turcotte, surveillant, Plans et Devis, Alcan Saguenay et Lac-Saint-Jean, représentera Alcan au dîner de clôture du congrès annuel de la Corporation des techniciens professionnels. Cet événement se tiendra les 13 et 14 septembre, au Motel Quality Inn, à Québec.

Le Lingot

Tirage: 10,500 copies

Journal industriel publié par le Service des relations publiques de l'ALUMINIUM DU CANADA, LTEE à Arvida. Pour tous les employés de l'Alcan dans la région.

Rédacteur en chef: 548-4611 Postes 3210
Ludovic-D. Simard 3352
Secrétaire à la rédaction: 3353
C.A. Carrier 3354

Usine Alcan d'Isle-Maligne: 662-6461
J.-J. Marier poste 313

Section anglaise
Mrs. Helen Roberts

548-8073

Petites annonces

340, Davis
Arvida

Abonnement: \$3 par an. Membre de la Corporation des communicateurs canadiens.

Imprimeur: Les Editions du Réveil Ltée,
73, du Vieux Pont, Jonquière.

Dix-neuf fois gagnant de prix nationaux et internationaux.

Adresse de nos bureaux:
340 rue Davis, C.P. 370
ARVIDA (Québec)
Code Postal: G7S 4K9

DEPOT LEGAL:
Bibliothèque Nationale, Ottawa
Bibliothèque Nationale du Québec

De Lynemouth

M. Mario Bouchard revient fasciné par l'Angleterre

M. Mario Bouchard, adjoint technique senior à la métallurgie et coordonnateur de la Formation, division du Coulage, des usines Alcan d'Arvida, est allé à deux reprises travailler à Lynemouth, Angleterre, site d'une nouvelle aluminerie Alcan dont il fut déjà question dans LE LINGOT.

En janvier 1974, M. Bouchard eut d'abord à évaluer quel entraînement devait être dispensé au personnel du département du coulage. Quelques mois plus tard, soit en mars, il est retourné là-bas où il a contribué à la mise en route d'un programme de formation et à l'entraînement d'un coordonnateur auquel devait être confié le bon fonctionnement du système que l'on avait élaboré.

Durant ces deux stages, M. Bouchard a vécu de nombreuses expériences toutes intéressantes, déclare-t-il. D'abord, voici décrites brièvement par M. Bouchard les installations de l'Alcan à Lynemouth. Les deux salles de cuves sont modernes, grandes et propres. L'environnement intérieur et extérieur y est contrôlé efficacement. L'usine d'énergie électrique fut érigée par l'Alcan. Elle est alimentée de charbon provenant de la mine de Lynemouth située près de la côte. Cette mine se prolonge jusqu'à trois milles sous la mer.

Une usine de fabrication d'électrodes, une usine de coulage, l'atelier d'entretien, le magasin et les bureaux forment les services auxiliaires de l'aluminerie. M. Bouchard a trouvé très intéressante et satisfaisante la tâche que l'Alcan lui avait confiée à Lynemouth. Tous ceux avec lesquels il a travaillé, dit-il, lui ont accordé une collaboration exceptionnelle.



Le voyage

Le voyage Bagotville, Montréal et Newcastle on Thyne s'est fait par avion. De cet aéroport régional jusqu'à Lynemouth, le trajet se fait par taxi. Cependant, durant une grève, il a fait un trajet Londres-Newcastle en train. Il a trouvé que le service aux voyageurs est des meilleurs. Quant à l'accueil fait aux employés d'Alcan, à leur arrivée à la résidence de la compagnie, il s'en dégage beaucoup de chaleur et de sympathie. Le personnel responsable est très amical et serviable.

Une adaptation

Il fallait bien qu'en Angleterre, je goûte à la brume, dit-il. Il en a fait l'expérience. Ce furent 14 jours successifs de brume. Les autres jours, le temps fut clair et merveilleux.

Il a dû apprendre trois choses au départ. D'abord conduire une voiture avec volant à droite, diriger la voiture à gauche de la voie et chauffer la cheminée au charbon, à la méthode anglaise. Tout cela exige de la pratique et en bon technicien qui sait enseigner, il a su apprendre.

Chaque logement dispose dans la cour arrière d'un abri ou petit hangar pour entreposer le charbon. Les livraisons de combustible sont fréquentes et en quantités réduites. Le livreur passe à votre porte à tous les jours. Il ya belle lurette que le charbon ne sert plus à chauffer nos maisons à Arvida. Au moins depuis 15 ans, affirme le principal marchand de charbon de notre région et le dernier à en vendre. Il ne fait plus de livraison de charbon domestique. Nos foyers québécois sont chauffés à l'électricité ou à l'huile seulement.

Une autre habitude que M. Bouchard a trouvée surprenante, c'est celle qu'ont les anglais d'employer rarement la porte du logement donnant sur la rue. Au contraire, on y utilise presque exclusivement la porte de la cour ou de la cuisine.

Les fléchettes

Les fléchettes y sont très en vogue, particulièrement dans les clubs sportifs et les Pubs. Le football, c'est le GRAND sport. Des foules considérables de "fans" se déplacent d'une ville à l'autre pour voir évoluer l'équipe de leur choix, dont le "Newcastle United". Ces réunions dans un club, tel le Northern Social Club dont M. Bouchard est membre, et les rencontres de football lui faisaient un peu oublier que les finales nationales du hockey avaient lieu au Forum à Montréal.

Les journaux, la radio ou la télévision d'Angleterre font rarement allusion aux événements du Canada. Une seule nouvelle diffusée en trois mois, déclare M. Bouchard. Ce fut le renversement du gouvernement Trudeau. C'est par les voyageurs venant de Montréal que les Canadiens à Lynemouth ont appris qu'il y avait grève des postiers au Canada. Cette communication expliquait l'absence de courrier en provenance de nos parents et de nos amis d'Arvida, mentionne M. Bouchard.

Congés et loisirs

Les excursions en campagne, les visites aux principales villes du Northumberland ont occupé plusieurs journées



M. Mario Bouchard montrant une carte indiquant les armoiries des clans et les principautés locales de l'Ecosse ancienne.

de congé de M. Bouchard. Il lui fut donné de visiter entre autres choses une houillère désaffectée à Beamish. Les installations y ont été reconstruites telles qu'elles étaient autrefois. Elle constitue un rappel du passé de l'industrie du charbon et des artisans qui l'ont fait fonctionner. Ce musée attire de nombreux visiteurs. A Beamish, M. Bouchard accompagnait M. Hub Baker et son épouse qui furent d'excellents guides, précise-t-il. Il mentionne aussi qu'il a bien apprécié tous les égards que M. et Mme Baker ont eus à son endroit.

Les gens là-bas, dit M. Bouchard, aiment beaucoup la mer. Lynemouth et Ashington où demeure M. Bouchard sont à quelques milles de la côte seulement. Aux jours de congé ou de fête, les familles vont nombreuses séjourner au bord de la mer. Inutile de dire que le poisson servi à ces endroits est frais et délicieux. Blyth, port de mer qu'utilise l'Alcan, n'est qu'à huit milles de Lynemouth.

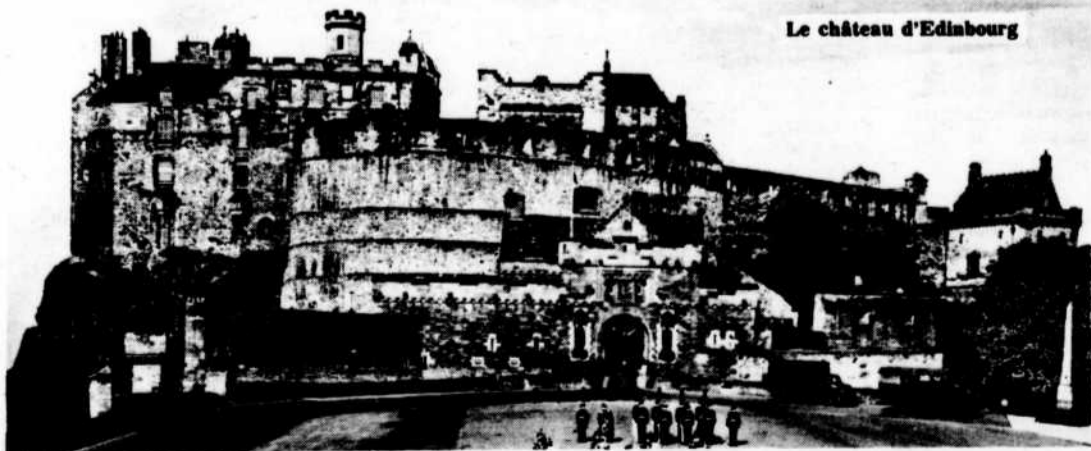
Fiction et réalité

A la télévision canadienne, M. Bouchard avait déjà vu des films de la série "Composez 999". Il fut très surpris de retrouver dans la réalité, en Angleterre, ce fameux service téléphonique "Dial 999" à utiliser en cas d'urgence. Une ambulance, un hélicoptère ou un avion vous sont-ils nécessaires pour un cas d'urgence, "Composez 999". On se chargera de vous faire parvenir le secours demandé.

M. Bouchard a bien apprécié le système de signalisation routière qui, dit-il, est mieux conçu qu'au Québec. On ne va pas vous signaler une agglomération à 60 milles de distance alors qu'il s'en trouve de plus importantes sur le parcours.

Pour son transport entre Ashington et Lynemouth, M. Bouchard avait à sa disposition une voiture Hillman que lui fournissait la compagnie. Tenez-vous bien, lecteurs qui trouvez le carburant dispendieux au Saguenay. En Angleterre, le consommateur paie \$1.27 le gallon. M. Bouchard s'est baladé quand même. Il a visité la ville d'Edinburgh située à quelque 260 milles de Newcastle, excursion qu'il considère comme la plus longue qu'il ait faite en automobile. Il a goûté à plein l'air des "cities and towns", des landes et de la mer et visité de vieux abbayes, des cathédrales et de vieux châteaux. Il a pu se rendre dans la crypte de l'abbaye Hexham dont l'origine remonte à St-Wilfrid, moine anglo-saxon qui vécut de 634 à l'an 709 dont plusieurs années en Northumbrie. Un calice datant du 9e siècle y est exposé et fit l'admiration de M. Bouchard. Au château d'Edinburgh, M. Bouchard a collectionné les plans du château, des cartes, des diapositives et des "posters". Il ne peut tout raconter, mais rappelle qu'il a aussi visité une grotte, "Marsden Grotto", qui fut déjà un repaire de pirates. De nos jours, elle est peuplée d'oiseaux. On ne passe pas en Northumbrie sans aller visiter le château Alnwick qui est la magnifique résidence du "Duke of Northumberland". Au cours de ses randonnées, M. Bouchard s'est procuré un disque dans la langue "Geordie" en usage dans ce coin de terre, tout comme le "skiak" en Acadie.

En terminant, M. Bouchard a voulu saluer ses bons amis de Lynemouth. Ce sont MM. James Stewart, Ed. Creswick, Charles Simonneau, Roy Andrews, J. Rivard, John Wardle, John Ward, Ben Calford, Derek Munford, Jean-Claude Villeneuve, A. Chamberland, J.T. Hudson, Ned Stephenson, Vernon Butcher, Harry Johnson, Alex Walker, Harry Arkle, E. J. Williams, Ed. Dawson et tous les autres avec lesquels il a travaillé, pensionné, voyagé. Il y avait des gars bien intéressants venant d'Australie, du Japon, du Canada et de bien d'autres pays. C'était un peu comme aux Nations Unies, dit en terminant M. Bouchard.



Le château d'Edinburgh

L'Alcan exprime ses opinions et fait des suggestions touchant le regroupement

Accord au principe même des regroupements; inclusion d'un plan d'aménagement du territoire et de plans directeurs d'égouts et d'aqueduc pour la nouvelle ville fusionnée; effectifs du service de polices et de pompiers; impact financier et fiscal de divers aspects du projet, etc., tels sont les points principaux des opinions que vient de faire parvenir à l'Honorable Juge Richard Beaulieu, président de la Commission municipale du Québec, M. François-Sénécal-Tremblay, directeur régional de l'Alcan, Saguenay et Lac-Saint-Jean, au sujet de la requête pour fusionner les municipalités de la cité de Jonquière, de la cité de Kénogami, de la ville d'Arvida et de la paroisse Saint-Dominique de Jonquière. Chaque municipalité a également reçu une copie de cette lettre.

La communication de l'Alcan suggère que les lettres patentes de la nouvelle municipalité devraient inclure plusieurs modalités qui n'ont pas été comprises dans la requête, ce qui ne permet pas aux contribuables d'apprécier toutes les implications du regroupement projeté.

M. Sénécal-Tremblay fait part aussi, dans sa lettre, de quelques considérations plus directement reliées à l'Alcan comme l'évaluation des propriétés de l'Alcan ainsi que du facteur de redressement utilisé pour l'année 1974.

Le directeur régional de l'Alcan explique finalement que: "Comme tout contribuable, nous sommes soucieux de connaître les conséquences fiscales du regroupement projeté car il pourrait avoir des répercussions sur la santé économique de notre entreprise".

Ci-joint copie de la lettre.

Commission Municipale du Québec,
a-s Honorable Juge Richard Beaulieu,
président,
680, rue St-Amable,
Québec (Qué.)

Messieurs,

Nous avons pris connaissance de la requête soumise au lieutenant-gouverneur en conseil pour fusionner les municipalités de la Cité de Jonquière, de la Cité de Kénogami, de la Ville d'Arvida et de la paroisse de St-Dominique de Jonquière, telle que parue dans l'édition du 17 août 1974 de la Gazette officielle du Québec.

En tant que contribuable, nous croyons de notre devoir de vous communiquer nos

opinions à ce sujet. D'une part, nous désirons exprimer notre accord au principe même des regroupements, comme nous l'avons déjà fait antérieurement. D'autre part, la lecture attentive de la requête nous amène à vous soumettre les commentaires suivants sur des modalités importantes d'application.

1. Nous suggérons que les rédacteurs des lettres patentes de la nouvelle municipalité y incluent deux points importants:

(a) Dans la requête, il n'est fait aucune référence à un plan ou projet de plan d'aménagement du territoire du secteur regroupé. Le tout premier but de la fusion

projetée étant une meilleure utilisation ou une utilisation rationnelle du territoire impliqué, nous croyons que les lettres patentes devraient exiger la préparation d'un plan directeur d'aménagement du territoire et d'en fixer la date dans un délai relativement court.

(b) De plus, quoique le service de protection de l'environnement du Ministère des affaires municipales ait fait préparer des plans directeurs d'égouts et d'aqueduc pour la nouvelle ville fusionnée, la requête n'y fait pas allusion. Dans les circonstances, les lettres patentes devraient aussi mentionner la date d'entrée en vigueur de tels plans et d'en fixer l'échéancier de leur réalisation. De même, sachant l'importance des travaux qui en découleront, l'impact budgétaire sera considérable. Or, les contribuables doivent connaître l'ordre d'importance de cet impact pour pouvoir passer jugement.

2. Nous croyons aussi que des renseignements financiers et fiscaux auraient dû être annexés à la requête ou, à tout le moins, être disponibles à chacun des hôtels de ville, et au bureau de la paroisse de Jonquière, pour donner un éclairage suffisant aux contribuables dont les requérants invitent les commentaires.

Entre autres, il ne nous est pas possible d'établir l'impact fiscal très important de deux points particuliers:

(a) Aux articles 26n), 26o), 27 et 28, la requête parle de directeur et directeurs-adjoints du service de police et de directeur et d'un directeur-adjoint du service de protection contre l'incendie. On ne fait aucune mention des effectifs qui pourraient être ou conjoints ou séparés.

Or, si les effectifs doivent être séparés, les conséquences financières seront très importantes; la requête ne nous éclaire pas sur ce point. Sur le même sujet, l'article 29, qui prévoit la construction d'un poste de police et pompiers près de l'échangeur de la route 170 (à Jonquière), ne parle pas du maintien ou de la disparition des trois postes existants; encore ici, les conséquences financières pourraient être importantes, sans parler des effets que cela pourrait avoir sur la sécurité des citoyens.

(b) L'article 36 de la requête abroge les taxes spéciales et de répartitions locales dans les villes regroupées, pour

les remplacer par un taux unitaire uniforme maximum de \$1.50, basé sur la longueur en front des immeubles concernés. La requête elle-même prévoit que le produit de cette nouvelle taxe spéciale et de répartition uniformisée sera inférieur au produit des taxes actuelles puisque le complément devra "provenir de la taxe foncière générale de la nouvelle municipalité". Cette modification pourrait avoir deux conséquences graves, à notre avis:

i. On sait que les taxes spéciales et de répartitions locales actuelles, dont le quantum est déterminé par des conditions physiques locales diverses, peuvent aller jusqu'à \$4.65 par pied de front. On voit dès lors qu'il pourrait y avoir un transfert important du fardeau fiscal de particuliers, qui profitent des améliorations locales, sur l'ensemble des contribuables; la requête, encore une fois, ne nous éclaire pas sur l'importance de cette répercussion financière. Nous soumettons, qu'à moins d'injustice flagrante à l'endroit d'une catégorie de contribuables, les taxes spéciales et de répartitions locales en vigueur devraient demeurer.

ii. Si l'on devait adopter le principe de cette taxe spéciale et de répartition uniformisée à un taux maximum de \$1.50, on confirmerait un précédent très dangereux pour le développement ordonné de la nouvelle municipalité. En effet, si le taux de la taxe spéciale et de répartition pour les nouveaux quartiers se trouvait pour ainsi dire "gelé" à \$1.50, la sanction fiscale ne pourrait plus intervenir pour déterminer dans les faits les secteurs qui devraient recevoir priorité dans l'aménagement de nouveaux quartiers; une autre conséquence serait d'annuler les effets de l'inflation qui, dans ce domaine, doivent se refléter. Si l'on adoptait la formule proposée dans la requête, on pourrait se retrouver dans une situation où les contribuables déjà établis "financeraient" les projets futurs des entrepreneurs en développements résidentiels?

3. Nous croyons que les articles 30 et 31 de la requête gagneraient en clarté s'ils ne traitaient chacun de d'un seul sujet, soit de l'égalisation des rôles d'évaluation, pour le premier, et du mode de perception de la taxe foncière générale, pour le second; de plus, nous faisons quelques suggestions qui auraient pour résultat un traitement véritablement équitable pour chacune des catégories de contribuables:

[Suite de la page 6]

L'Alcan exprime ses opinions...

(a) A l'article 30 de la dite requête, mention est faite que "la nouvelle municipalité devra établir des facteurs d'uniformisation concernant les rôles d'évaluation en vigueur lors de l'entrée en vigueur des lettres patentes de façon à ce que tous les immeubles soient évalués sur une base égale". Cette disposition appelle deux commentaires:

i. Cette mesure transitoire, quoique nécessaire, ne devra pas se prolonger sans quoi la nouvelle administration pourrait connaître un mauvais départ qui se perpétuerait malheureusement. Les lettres patentes devraient déterminer explicitement une date, la plus rapprochée possible, pour le commencement du premier exercice financier pour lequel un premier rôle quinquennal devra être dressé.

ii. Le texte devrait être plus précis pour obvier à des injustices possibles et à une répétition de l'erreur qui apparaît déjà dans le rôle d'évaluation de 1974 de la Commission Scolaire Régionale Lapointe. En effet, celle-ci, au lieu d'utiliser des facteurs de redressement par catégories d'immeubles et par municipalités n'a utilisé que des facteurs de redressement par municipalités; ces facteurs d'égalisation de la Commission scolaire seraient basés seulement sur échantillonnage de l'évaluation des propriétés résidentielles et de quelques propriétés commerciales, à l'exclusion des propriétés industrielles. Lorsque transposés aux catégories d'immeubles autres que résidentiels, ces facteurs deviennent absolument discriminatoires et inéquitables. Il est de première importance que les lettres patentes enjoignent clairement à la nouvelle municipalité d'utiliser des facteurs de redressement établis par catégories d'immeubles et par municipalités. On assurera ainsi un traitement équitable à chaque catégorie de contribuables, tant vis-à-vis les co-contribuables de l'ancienne municipalité en questions que vis-à-vis les co-contribuables de la même catégorie de la nouvelle municipalité. Ce résultat ne saurait être obtenu par l'utilisation de soi-disant facteurs par municipalités employés par la Commission scolaire.

(b) L'article 31 de la même requête stipule que "pour l'imposition de sa taxe foncière générale de son premier exercice financier, la nouvelle municipalité pourra produire des comptes provisoires en utilisant les facteurs de redressement des rôles d'évaluation établis par catégories d'immeubles et par municipalités en 1974 par la Commission Scolaire Régionale Lapointe". Cette disposition appelle trois commentaires:

i. Puisque l'on utilisera des facteurs de redressement qui portent par définition à l'arbitraire, les lettres patentes devraient obliger la nouvelle municipalité à produire des comptes provisoires et non pas simplement lui accorder le pouvoir de le faire.

ii. Pour respecter l'équité à l'endroit de tous et chacun des contribuables, telle que recherchée par la requête en fusion, ces comptes de taxe foncière générale devront demeurer provisoires jusqu'à l'homologation du premier rôle quinquennal pour être alors ajustés en plus ou en moins, selon les cas.

iii. Comme la Commission Scolaire Régionale Lapointe n'a utilisé que des facteurs de redressement par municipalités, et non pas aussi par catégories d'immeubles, son rôle d'évaluation contient un vice majeur qu'il importe de ne pas transmettre à la nouvelle municipalité, qui pourrait se retrouver immédiatement dans des litiges sérieux avec ses contribuables. Nous suggérons donc que toute référence aux procédures employées par la Commission scolaire soit omise dans les lettres patentes.

En un mot, sur les points 3. (a) et 3. (b) qui viennent d'être soulevés, l'article 30 devrait être complet par lui-même et traiter uniquement et pleinement de la méthode d'égalisation des rôles d'évaluation pour établir l'imposition de la taxe foncière générale jusqu'à ce que le premier rôle quinquennal ait été homologué. De même, l'article 31 ne devrait prévoir que les dispositions intérimaires de perception de la taxe foncière générale jusqu'à ladite homologation, sans référence au mode d'égalisation qui serait déjà régi par l'article 30.

4. En terminant, nous aimerions apporter quelques considérations qui se rattachent directement à notre entreprise et qui pourraient avoir une influence sur le rôle d'évaluation de la nouvelle municipalité:

(a) Nous avons contesté devant la Cour provinciale les valeurs portées au rôle d'évaluation de la Ville d'Arvida pour nos établissements pour l'année 1973; nous prétendons que ces valeurs devaient être établies à \$59,354,425, représentant la valeur réelle, plutôt qu'à \$71,688,215; une contestation du même ordre a été répétée pour l'année 1974.

(b) De plus, et avec effet cumulatif, nous contestons aussi devant la même Cour le facteur de redressement de 1.49 utilisé par la Commission Scolaire Régionale Lapointe pour nos établissements pour l'année 1974. Nous prétendons qu'un facteur de redressement établi et par catégories d'immeubles et par municipalités équivaldrait à 1.00.

De sorte que, basée sur les valeurs de 1973, si nos prétentions sous les paragraphes 4. (a) et 4. (b) sont retenues par la Cour, l'évaluation de nos immeubles dans la nouvelle municipalité serait de l'ordre de \$59 millions plutôt qu'environ \$106 millions, comme le prétend la Commission Scolaire Régionale Lapointe.

Vous comprendrez que, comme tout contribuable, nous sommes soucieux de connaître les conséquences fiscales du regroupement projeté, car elles pourraient avoir des répercussions sur la santé économique de notre entreprise.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur régional,
François Sénécal-Tremblay



A LA DEGUSTATION de vins et fromages qui a suivi le tournoi de golf du club social Génie-Alcan d'Arvida. Autour de la table, quelques-uns des membres: MM. Armand Boudreau, H. Odulinski, Mme Armand Boudreau, M. Wilfrid Chainey, Mme J. W. Hutchin, MM. Hutchin, R. G. Redman et Georges Dehaes et Mme Dehaes.

Vins et fromages après le golf...

Une centaine de personnes ont apprécié la dégustation de vins et fromages qui a suivi le tournoi de golf annuel du Club social du Génie de l'Alcan d'Arvida auquel participaient 50 membres.

Voici les résultats de cette rencontre amicale qui s'est déroulée au Club Saguenay d'Arvida dimanche le 8 septembre:

Pointage brut, 1ère position: R. Lemieux.

Pointage brut, 2e position: C. Giguère, G. Thibeault, J.-L. Toupin.

Pointage net, 1re position: G. Thibeault
Pointage net, 2e position: P. Hébert, R.

Lemieux, P. Hrycko.

Ce tournoi avait été organisé par M. Louis Boily, directeur du Club social et responsable des sports, avec l'aide de MM. Jean-Guy Dufour, président du Club, Camille Fortin, sec.-trés., et Yvan Pageau, responsable des activités sociales.

Autres activités

Quelques jours plus tard avait lieu la finale de tennis du Club. MM. Thomas Emond et Jocelyn Gaudreault ont eu raison par 6-4 et 8-6 de l'équipe formée de MM. Pierre Garon et Eddy O'Doherty.

Arrêt des compresseurs à Isle-Maligne

M. Léopold Tremblay, contremaître général au secteur "services en bâtisses, de l'Alcan d'Isle-Maligne, nous informe que mardi prochain, le 24 septembre, les compresseurs dans la bâtisse numéro 430F seront arrêtés pour une période de deux heures, soit entre 2 et 4 heures de l'après-midi.

Durant cet espace de temps, les réseaux d'air comprimé seront inopérants.

Cet arrêt temporaire du système permettra aux mécaniciens en tuyauterie de nettoyer et faire inspecter les réservoirs à air 403, 404, 405 et 406.

Tous les responsables qui se servent d'air comprimé dans leurs opérations doivent prendre les dispositions qui s'imposent durant cette période d'inter-ruption.

Chaussures de sécurité en vente à Isle-Maligne le 26 septembre

Le vendeur de la Compagnie Greb Collins reviendra avec l'unité mobile d'exposition de chaussures de sécurité de son entreprise à l'usine d'Isle-Maligne jeudi le 26 septembre. Ces chaussures seront en montre à partir de 7 heures du

matin à 4 heures l'après-midi.

Puisqu'aucune vente au comptant n'est présentement acceptée, la carte d'identité sera exigée pour fin de retenue sur le salaire.

A noter que cette exposition ne s'adresse qu'aux employés et que l'unité mobile sera stationnée à proximité du poste de premiers soins.

NECROLOGIE

M. E. Beaulac

M. Eddy Beaulac demeurant au 55, rue William à Chicoutimi, est décédé le 15 septembre, à l'âge de 61 ans. Il avait travaillé 26 ans et 165 jours à l'Alcan d'Arvida dont il était un rentier depuis le 8 juillet 1972.

Outre son épouse, née Germaine Bilodeau, le défunt laisse dans le deuil quatre filles et trois fils tous mariés.

Mme Frank Flaschner

Est décédée le 7 septembre, à l'âge de 67 ans et trois mois, Mme Frank Flaschner, née Idora Brassard, demeurant au 612 de la rue Mellon, à Arvida.

Outre son époux, M. Frank Flaschner, rentier de l'Alcan qui avait travaillé au département de la comptabilité, la défunte laisse dans le deuil quatre enfants. Elle était la soeur de MM. Armand et Arthur Brassard, d'Arvida, rentiers de l'Alcan.

A Alma, l'eau passe aussi sur les ponts

Et oui, d'ordinaire, l'eau passe sous les ponts et pourtant, à Alma, toute l'eau de l'aqueduc qui alimente foyers, institutions et commerces, passe d'abord au-dessus du tablier du pont de fer qui mène à la centrale d'Isle-Maligne. Et pour retrouver le commencement de cette histoire, il faut retourner à 1943, au moment de l'établissement de l'aluminerie d'Isle-Maligne.

Cette nouvelle usine Alcan commandait une forte quantité d'eau et aucun aqueduc du voisinage ne pouvait répondre à cette demande. Pourquoi pas, alors, aller chercher cette eau quelque part dans la centrale? On y avait déjà un poste de pompage qui donnait l'eau de refroidissement des transformateurs et alimentait le réservoir de protection contre l'incendie, placé sur l'élévation qui se trouve devant l'ancien hôtel de ville d'Isle-Maligne.

LE TUYAU SUR LA PASSERELLE

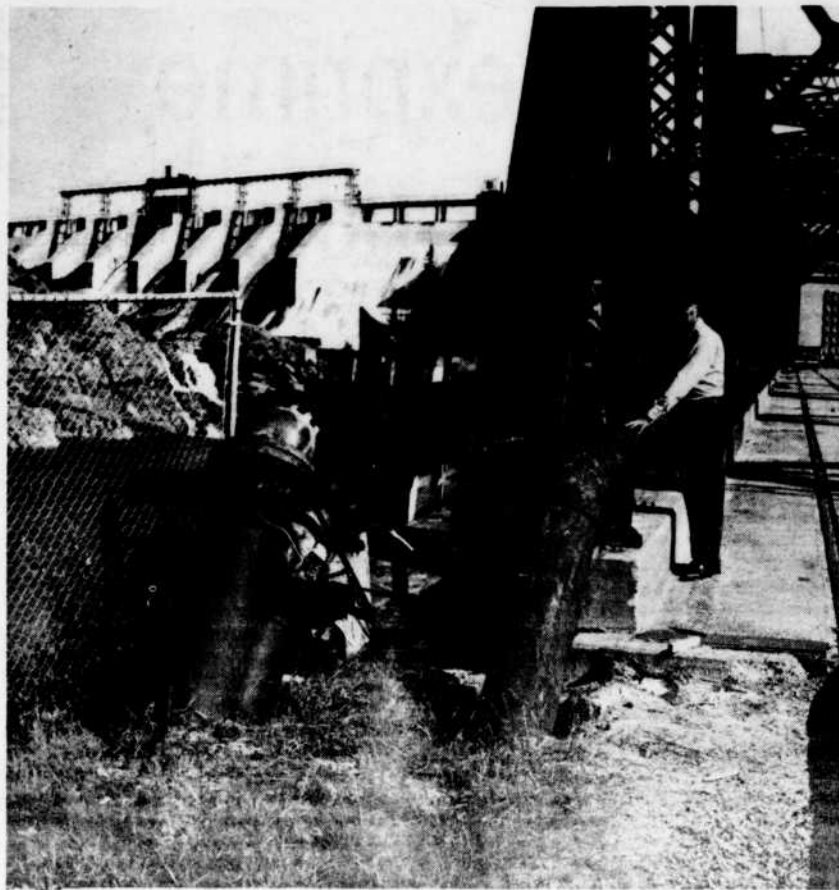
Mais entre la centrale d'Isle-Maligne et le site de la nouvelle aluminerie, il y avait un cours d'eau, le petit bras de la Grande-Décharge, qu'il fallait traverser. La solution la plus facile était sûrement d'utiliser le pont déjà sur les lieux. Et c'est ainsi que dès 1943, un tuyau d'aqueduc de 12 pouces de diamètre a permis à l'eau nécessaire à la nouvelle aluminerie d'Isle-Maligne de passer sur le pont qui reliait la centrale d'Isle-Maligne à la ferme, de l'île d'Alma. Et l'endroit le plus

facile pour traverser ce pont, fut encore la passerelle à l'extérieur de la structure de charpente de ce pont, du côté ouest du tablier du passage du chemin de fer et de la voie routière qui conduisent à la centrale.

Puis, en 1952, lorsqu'il fut question de remplacer l'alimentation de l'aqueduc de la ville d'Alma qui se trouvait dans la Rivière Bérard, on convint de rajouter les pompes nécessaires au poste de pompage au centre du plancher des transformateurs de la Centrale, puis de mener une seconde conduite, au-dessus de la première, toujours au-dessus de la passerelle qui longe le pont de fer.

Et voici comment il s'est produit qu'à Isle-Maligne, au quartier nord de la cité d'Alma, l'eau de l'aqueduc de la Cité de l'hospitalité passe sur le pont de fer qui conduit à la Centrale d'Isle-Maligne, de même que la conduite, aujourd'hui utilisée comme ligne de réserve, pour alimenter l'aluminerie d'Isle-Maligne.

Jusqu'ici, ces deux conduites d'aqueduc étaient entourées d'une caisse de bois et protégées de la gelée, par une isolation de bran de scie. L'enveloppe de bois vient d'être enlevée, de même que le bran de scie. Ceci permettra de compléter la peinture de la structure du pont, alors que les deux tuyaux d'aqueduc seront nettoyés en surface, revêtus d'une peinture de protection et enveloppés d'une matière plastique anti-gel.



LES CONDUITES D'AQUEDUC PASSENT SUR LE PONT — D'ordinaire, les conduites d'aqueduc passent au moins à sept, huit ou neuf pieds sous terre. Or, à Alma, la conduite d'alimentation de l'aqueduc de la ville, de même que la conduite de réserve pour l'aluminerie d'Isle-Maligne passent toutes les deux sur le pont qui relie la Centrale d'Isle-Maligne, où se trouve le poste de pompage et l'île d'Alma. Ici, le constable Guy Bois, de l'équipe d'Alcan, se trouve près de la conduite de réserve pour l'usine et la ville, tandis que à l'intérieur de la structure du pont, se trouve la conduite de l'aqueduc d'Alma et une partie du premier tuyau menant à l'usine, endommagé par la gelée et remplacé en 1956.

Ne transformez pas les aérosols en bombes

Il y a quelques mois, un contenant aérosol éclatait dans un incinérateur et était projeté à l'extérieur évitant de justesse un employé. Le mois dernier, la chose s'est reproduite durant la même opération, mais cette fois il y eut des blessures avec mutilation. Un employé alimentait manuellement de papiers de rebut un tonneau à brûler les ordures. Un aérosol de peinture, à demi-rempli, qui était déjà dans le tonneau, fit explosion et vaporisa le matériel en flammes sur la figure et le cou de l'employé. Cette matière brûlante mit le feu au chandail de fibres synthétiques que portait l'employé et il fut gravement brûlé à la figure et au cou.

Dans une aciérie, récemment, un autre accident avec blessures et mutilations prouvait que les contenants aérosols mis au rebut, si on ne s'en débarrasse pas d'une façon adéquate, peuvent être dangereux pour les employés.

Un monteur de machinerie se servait d'une torche pour couper des boulons sur un laminoir. Des scories chaudes tombèrent sur un aérosol mis au rebut qui traînait sous le laminoir. Il était recouvert de saleté et de graisse. La chaleur des scories fit exploser la cannette éclaboussant l'employé de liquide chaud. Il eut la figure, les bras et les jambes brûlés.

La plupart des gens savent qu'il est dangereux de faire brûler des contenants sous pression jetés au rebut avec d'autres ordures, mais certains l'ignorent ou sont négligents. La chaleur qui se dégage d'un feu peut causer l'expansion du gaz qui reste dans la cannette jusqu'à l'éclatement

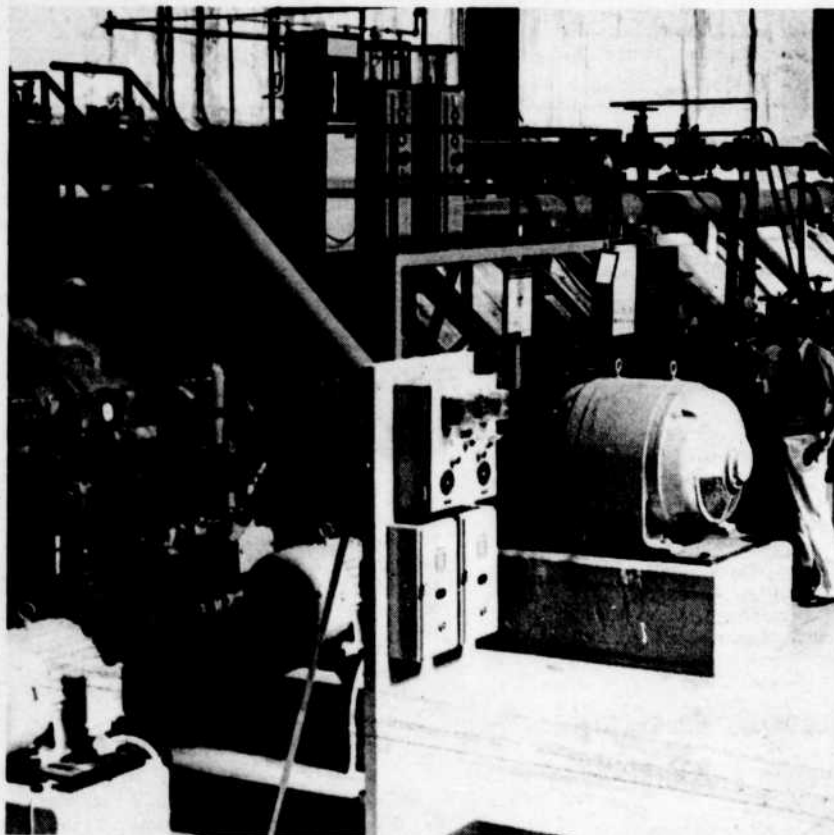
de celle-ci projetant le métal déchiqueté de tous côtés.

Une cannette sous pression exposée à d'autres sources de chaleur, comme le soleil, peut être tout aussi dangereuse. L'été dernier, un de ces contenants - employé pour gonfler un pneu mou ou dégonflé - a explosé dans une automobile parce qu'on l'avait laissé sur le rebord de la fenêtre arrière. La chaleur des rayons solaires directs dilata les gaz à l'intérieur du cylindre et le fit éclater. Même s'il n'y eut pas de blessé, la vitre de la fenêtre arrière vola en éclat à plus de 200 pieds de la voiture et le latex contenu dans le cylindre (employé pour l'obturation instantanée des fuites dans les pneus) éclaboussa tout l'intérieur de l'automobile.

Le contenant sous pression est maintenant un objet familier et même si les étiquettes peuvent avertir des dangers possibles, on passe par-dessus ces avis ou on les ignore. Les accidents mentionnés plus haut montrent la nécessité d'une action immédiate afin d'établir une procédure standard pour l'emploi sûr, l'entreposage et la mise au rebut des contenants aérosols. **EXPLIQUEZ LA PROCEDURE AUX EMPLOYES.**

Comme avis connexe, souvenez-vous que les superviseurs devraient avertir les soudeurs et les brûleurs qu'avant de commencer leur travail, ils doivent s'assurer que l'aire de travail est libre de contenants aérosols et de tout produit explosifs ou inflammable.

(NEWSLETTER, National Safety Council, Chicago)



LE POSTE DE POMPAGE, de la Centrale d'Isle-Maligne, compte sept pompes qui alimentent le réseau de refroidissement des transformateurs, une conduite qui mène du côté du quartier Isle-Maligne, une autre qui va aux transformateurs de la ligne de transport d'énergie vers Québec, une autre conduite aujourd'hui utilisée comme réserve de secours vers l'aluminerie et la ville d'Alma, et enfin, la conduite de 12 pouces, qui alimente l'aqueduc de la cité d'Alma. Au centre, au moment d'une visite de vérification, M. Roger Délisle, contremaitre-quot, à la console de l'opération.

Des chercheurs de l'Alcan reconnus internationalement

Dernièrement, une équipe de chercheurs de l'Alcan d'Arvida a vu ses efforts récompensés. En effet, "l'International Federation of Automatic Control" (IFAC) a invité les représentants de l'équipe à venir présenter les résultats de leur travail au "Symposium on Multivariable Technological Systems" qui se tient cette semaine à Manchester, en Angleterre, du 16 au 19 septembre. A chaque symposium, qui a lieu tous les trois ans, entre 60 et 70 travaux sont présentés. Cette année, une attention particulière sera accordée à l'équipe de l'Alcan, car au lieu de 20 minutes réglementaires pour la présentation d'une recherche, on lui donne une période d'une heure, plus une période de questions d'une autre demi-heure.

Le travail, qui sera présenté par MM. Dale Retallack et Jean-Pierre Riffaud, de la division de Génie, porte sur la mise en application d'un "contrôleur multivariable", cette fois adapté à la production de cryolithe, mais qui est en train d'être appliqué aussi dans beaucoup d'autres secteurs.

Dans la production de la cryolithe beaucoup d'éléments, formant autant de variables, entrent en ligne de compte: l'alumine, le fluor, le caustique et le carbonate.

Ces divers éléments sont contenus en concentrations variables dans six effluents provenant des épurateurs des salles de cuves, des usines de minerai et du tas des fonds de cuves.

Ces produits sont mélangés et réagissent lorsqu'on ajoute du caustique de façon à récupérer les produits chimiques qui vont former la cryolithe.

M. Yvon Tremblay réélu au Club de la direction

Les membres du Club de la direction Alcan d'Isle-Maligne, à Alma, réunis vendredi soir le 13 en assemblée générale annuelle, ont confié de nouveau la présidence de leur association à M. Yvon Tremblay qui terminait un premier mandat à ce poste. M. Ghislain Boudreault, technicien-réduction, demeurera donc le dernier en liste des ex-présidents, et siégera à ce titre au conseil d'administration.

Réunis au pavillon des loisirs de l'île Ste-Anne, les membres du Club ont, à la suggestion de l'exécutif sortant, entamé une étude de la constitution de l'organisme, pour réaliser bientôt qu'ils devront de toute nécessité changer au moins les quelques articles déjà inclus au texte en vue d'éviter les modifications trop brusques. On a donc confié au nouveau conseil le soin de préparer et présenter un nouveau texte de constitution et de le soumettre aux membres, soit au cours d'une assemblée générale spéciale, soit à un référendum par correspondance, vu qu'il y a toujours la fameuse réserve qui veut que la constitution ne puisse être amendée à

Obtenir un produit satisfaisant

L'objectif de la commande multivariable est d'obtenir un produit qui soit satisfaisant aussi bien en ce qui concerne la qualité que les coûts de production. Pour ce faire, le "contrôleur multivariable" calcule périodiquement quels doivent être quatre des débits qui alimentent l'usine. Ainsi, les concentrations de l'alumine, le fluor, le caustique et le carbonate dans le réacteur sont gardés à leurs cibles, en dépit des variations dans les deux autres débits ou dans les concentrations de n'importe laquelle des six entrées.

Soulignons ici la collaboration étroite entre l'analyste qui, au laboratoire, établit les concentrations des divers composants du produit, le système de traitement des données qui effectue les calculs tels que déterminés par les résultats des présentes recherches et l'opérateur qui en fin de compte va modifier les débits d'alimentation.

Le système de commande est un développement logique du contrôle automatique existant depuis déjà deux ans, grâce aux efforts soutenus de MM. K.I. Verghese, R. Paradis, R.T. Ball, M. Simard, J.-P. Riffaud, D. Retallack, J. Clay, D. Puxley et G. Saint-Pierre.

Aussi multi-disciplinaire que multivariable, ce projet-ci, en effet fait appel aux spécialistes du Développement chimique, de l'usine de Récupération de la cryolithe ainsi que du département du Contrôle des procédés, de la division du Génie, qui ont implanté ce système sur l'ordinateur PDP 11-40 de l'usine de minerai numéro 2.

moins que ce ne soit le désir des deux tiers des membres. Il sera aussi question de l'à-propos d'augmenter le montant de la contribution annuelle demandée aux membres.

Nouveau conseil

Le nouveau conseil, toujours présidé par M. Yvon Tremblay, réélu à ce poste, comprendra donc Mademoiselle Françoise Lajoie et MM. Raymond Desjardins, Roland Lessard et Jean Taschereau comme administrateurs-2e année ainsi que M. Richard Scullion, élu pour terminer le mandat de M. Normand Belley. Et l'équipe du conseil d'administration comprendra également ces administrateurs élus ou réélus pour un nouveau mandat de deux ans, savoir MM. Georges Pilote et Alfred Jomphe, de l'ancienne équipe, et MM. Donald Cayouette et Bertrand Couture, qui apporteront le sang neuf dans le groupe.

L'équipe du Club de la direction Alcan d'Isle-Maligne pourra toujours compter sur les bons offices de ses deux cadres fonctionnaires: Madame Hélène Côté, secrétaire et M. Guy Dusseault trésorier.



DEBOUT, de g. à dr., MM. K. I. Verghese, dév. chimique; Michel Simard et Gilles St-Pierre, tous deux du contrôle des procédés; Don Puxley, récupération de la cryolithe; D. Retallack, contrôle des procédés; John Clay et R. Ball, tous deux du dépt. du Génie; et assis, au centre, M. J.-Pierre Riffaud, du contrôle des procédés. Cette équipe a collaboré au projet de commande automatique à l'usine de récupération de la cryolithe de l'Alcan d'Arvida.

Caisse d'économie, groupe Alcan

C'est mercredi le 25 septembre à 19h. que se tiendra l'assemblée annuelle du Conseil d'administration de la Caisse d'économie du groupe Alcan d'Arvida. La réunion aura lieu à 177 rue Hudson, Arvida. Comme d'habitude, on attend plusieurs centaines de membres à cette réunion.



LE PRÉSIDENT et son équipe 74-75 - Voici à gauche M. Yvon Tremblay, réélu pour un second mandat à la présidence du Club de la direction de l'Alcan d'Isle-Maligne. Assises, les deux dames du groupe: Mme Hélène Côté, secrétaire, et Mlle Françoise Lajoie, administratrice. Debout, dans l'ordre usuel, MM. Richard Scullion, Raymond Desjardins, Alfred Jomphe, Roland Lessard, Donald Cayouette, Georges Pilote, Jean Taschereau et Guy Dusseault, trésorier. Un nouvel administrateur, M. Bertrand Couture, n'avait pu assister à l'assemblée.

Alcan's Opinion on Regroupment

Agreement with the principle of regroupment; master plan for sewage and water systems for a fused town; Police and Fire service Forces; Financial and Fiscal impact on different aspects of the project; these are some of the principal points mentioned by Mr. François Sénécal-Tremblay, Regional Director for Alcan, Saguenay-Lake St. John, in a letter to the Honourable Judge Richard Beaulieu, President of the Quebec Municipal Commission. The letter deals with the subject of the petition for the regroupment of Arvida, Jonquiere, Kenogami and Jonquiere Parish. Mr. Sénécal-Tremblay's letter suggests that the letters patent of the new municipality

should include several clauses which have not been included in the request and which, therefore do not permit taxpayers to appreciate all the implication of the regroupment project. The letter also mentions considerations which more directly relate to Alcan, as the evaluation of Alcan property as well as the standardization factor for the year 1974.

The regional manager explained finally. "As any taxpayer, we are concerned about fiscal consequences which may arise from the projected regroupment, as it could have repercussions on the economic health of our company". The full text of Mr. Sénécal-Tremblay's letter is published in this edition of Le Lingot.

Facts and Figures about JAK

If one looks at the figures given by Arvida Council at one of its recent meetings, regroupment would substantially raise the taxes of Arvidians without real amelioration of municipal services. The figures given by Mr. Francis Dufour, Mayor of Arvida, were established by municipal officers and a firm of accountants. Firstly, the actual expenditure per capita spent by the concerned towns plus that of Chicoutimi:

Kenogami \$138, Average provincially for similar population \$149, Arvida \$171, Average \$190, Jonquiere \$120, Average 195.76, Chicoutimi \$170, Average 195.76.

Note that in the average category Jonquiere is one of the towns that pays out less per capita and is 19th out of 21 towns.

Uniform Expenditure

If the expenditures of a future city were equal, Mr. Dufour pointed out, the budget for it would be \$140 per capita although the average for a city of 50,000 - 100,000 souls is \$206. The new city would then be in the penultimate place for per capita expenditure.

Actual Taxation

According to the system of Taxation at present in use in each of the municipalities concerned a proprietor whose residence is valued at \$10,000 would pay the following tax in whichever town he resided. Arvida, \$177, Jonquiere \$203, Kenogami \$210 and Paroisse \$164.

If you missed

Guide, Brownie and Ranger registration took place on Wednesday, September 18th. For any parents who may have missed this date and who wish to enrol their daughters in one of the groups, they may contact Jean Fraser, tel. 548-6233. Brownies should be 7 years old, and remain until their tenth birthday. Guides are from 10 years until 14 years, and Rangers from then on.

Proposed Taxation

Again according to Mr. Dufour, the tax system proposed in the fusion request gives the following figures again based on a \$10,000 property. Arvida \$214.45 (raise of 37.45) Jonquiere \$188, (cut of \$15) Kenogami \$206 (cut of \$3.90) Paroisse \$194 (raise of \$30). If these figures are correct taxpayers in Arvida and the Paroisse of Jonquiere will find their taxes higher while those of Jonquiere and Kenogami will have theirs lowered.

Other increases

There would also be increases in the costs of fire stations and the personnel to man them, whereas Arvida already has a fire station. The Cost would also increase, without increasing the quality, of Police services and sport and leisure facilities.

The Mayor reiterated that the town will contest before the Municipal Commission the validity of the request for fusion made by the other towns. According to Mr. Dufour, this does not conform with law 276 because the request was abridged and not entered into the official Gazette complete.

Joint Meeting

The Mayor and Council of Arvida have decided to ask the Mayors of the concerned towns to attend a joint meeting to iron things out, at which Mr. Gerald Harvey, M. P.P. will be asked to attend as an observer. All this information was given before concerned Arvidians who filled the council chamber to bursting point, as well as concerned ratepayers from the other towns, who complained about their lack of information.

To Aid the Handicapped

The Chicoutimi Section of the Canadian Legion is organising a Fashion Parade to be presented with the cooperation of Gagnon Freres at the Montagnais Hotel, Chicoutimi on Tuesday, September 24th. Door prizes include a television set. The proceeds of the evening will be used to buy a third bus to transport handicapped children from Jonquiere and La Baie, to Chicoutimi Hospital to receive treatment at the rehabilitation centre. This service is free. Tickets will be on sale at the door on the evening and will cost \$2.50.

Current Events

Canada Savings Bonds, Great Way to Save

1. This year marks the 29th anniversary of Canada Savings Bonds - C.S.B. campaigns having commenced in 1946.
2. Since the first Canada Savings Bond campaign, Canadians have purchased over \$37.8 billion worth of C.S.B's.
3. There have been over 39.4 million applications for Canada Savings Bonds since 1946.
4. As at September 1, 1974, sixteen issues of Canada Savings Bonds have matured. At present there are about \$9.2 billion in Canada Savings Bonds outstanding.
5. Since 1946, Canadians have purchased nearly \$6.3 billion worth of Canada Savings Bonds through the Payroll Savings Plan.
6. During the last three years alone, Canada Savings Bond payroll sales totalled about \$1.1 billion.
7. Sales of Canada Savings Bonds through the Payroll Savings Plan last year totalled a record \$387.4 million.
8. A total of 6,189 establishments in Canada were covered by the Payroll Savings Organization last year.
9. Last year, there were over 709,400 applications for Canada Savings Bonds through the Payroll Savings Plan. That represents an average of \$546.08 per application through Payroll Savings Plan purchases.
10. Effective from September 1, 1974 the average annual yield to maturity on all unmatured Canada Savings Bonds, dated on or prior to November 1, 1973 has been increased to 10.5 per cent by means of increasing the value of the cash bonus payments. Everyone who owns bonds of these Series will be entitled to receive the new, higher cash bonuses on the dates payable, provided that the bonds have not been cashed in the meantime.
11. The 1974-75 Series of Canada Savings Bonds pays a record yield of 9.75 per cent per annum. Bonds of this Series are dated November 1, 1974 and pay interest on November 1st of each year until maturity in 1983. No compound interest feature is available on this new Series.
12. The 1974-75 Series goes on sale September 30th, and may be purchased at par up to and including November 15, 1974.
13. Canada Savings Bonds may be cashed at any time at full face value plus earned interest.
14. They may be purchased for cash or on instalments at any bank branch, and through authorized investment dealers, stock brokers, trust and loan companies, credit unions, as well as through the Payroll Savings Plan at Alcan.
15. A maximum of \$50,000 worth of the current Series of Canada Savings Bonds may be held by each registered owner.
16. Every bona fide Canadian resident (adult or minor) may buy Canada Savings Bonds. To qualify as a Canadian resident an individual must normally reside in Canada for the major part of the year and have a Canadian address. Estates of deceased persons may also buy Canada Savings Bonds.
17. Canada Savings Bonds in coupon form are available in denominations of \$50, \$100, \$500, \$1,000, \$5,000 and \$25,000 have annual interest coupons payable to the bearer.
18. Canada Savings Bonds in fully registered form are available in denominations of \$500, \$1,000, \$5,000 and \$25,000 with interest payable annually by cheque.
19. The theme for this year's campaign is "Canada Savings Bonds - The Great Combination". New Canada Savings Bonds combine security, income and flexibility which is truly a great combination. In addition, the new Series of Canada Savings Bonds and Canada Savings Bonds already outstanding are a great combination for every investment portfolio.

[[Continued on page 11]]



MONTREAL AND OTTAWA HAVE S.T.O.L., for a short while Arvida had its Helicopter Pad. On Monday, September 16th, much to the amazement of passers by a helicopter of the Canadian Forces touched down on the grass in front of Alcan's Main Office building. The helicopter brought a group of 18 military and diplomatic personnel from the Royal College of Defence Studies, Great Britain for a visit to Arvida works and Shipshaw Powerhouse. Amongst the group were senior military personnel from Britain, Germany, France, Pakistan, India, Ghana, as well as diplomats from several countries. Their visit to this country supplements their program at the college by giving them an opportunity to meet leading Government Officials, by social and industrial contact and economic and defence studies. They were accompanied on their visit by Colonel Touisnant, C.O. of the Forces Base, Bagotville and Pierre-J. Villeneuve, co-ordinator of industrial visits to Alcan, Saguenay Lake St. Jean.

Bagotville will reopen October 9th [continued from page 10]

There weeks before the expected date that is on October 9th Bagotville airport will reopen after three months during which time the principal runway was re-surfaced.

The renovation of the main runway began in July and all commercial aviation was diverted to St. Honoré while base aircraft were dispersed to three other air force bases. The main runway has cost approximately 4 million dollars. The new surface is a new conception in surfacing, that is to say that instead of the usual finish about ten inches of concrete have been poured with parallel grooves to prevent hydroplaning effects. This is the first time that a runway of this kind has been constructed in the North. The runway is 2 miles long and can receive most of the existing types of aircraft including the 747. The runway has not been enlarged but merely resurfaced, as

well as the approach runways. The electrical wiring which showed signs of wear has also been replaced. According to Colonel Tousignant, C.O. at the base, the work has given a certain permanence to the base as it will last for the next fifty years. Colonel Tousignant also said that the old runway had continually needed repairs almost equalling the cost of the new surface.

The base has had a face lift this summer with all the buildings receiving new coats of paint, a task which took 1,300 gallons. According to Colonel Tousignant, one airport is sufficient for the population of this region for both civil and military needs. Relations between the base and Quebecair are excellent and Quebecair have been informed that the airport will be in operation on October 7th. This has yet to be officially confirmed by Quebecair.

Closing Dance

The Saguenay Yacht Club will hold its closing dance on Saturday, September 28th at the club. The dance will start at 9 p.m. and during the evening there will be the presentation of trophies etc. to the winners of this years events. Members and Guest are cordially invited to attend.

Change of Telephone numbers

Please note that the telephone numbers for Saguenay Valley Schools have been changed and are now as follows:- High School 548-3181, 3182. Elementary School 548-3174, 3175, and the School Board 548-2234.

les Petites Annonces

A vendre

AQUARIUM de 76 gallons - Dimensions 46" x 22" x 22" - Installation pour l'eau courante - Peut servir de vivier pour truites ou autres poissons. - Tél.: 548-6758, après 16 heures.

Austin América, 13 c.c., 1969, sièges baquets - Vitesse au plancher - Très bonne condition - Prix \$400. Etudie présentement à l'université Laval - Pour rendez-vous le samedi, appeler 548-6217 ou Québec 681-5811, demandez Paul-André.

Téléviseur - écran de 26" - Marque Zenith - Noir et blanc - 838 Mélançon - Tél. no 548-4521.

A vendre ou à louer, grande maison unifamiliale dans un site de choix, près du Manoir du Saguenay d'Arvida. Cinq chambres à coucher, 2 1/2 salles de bain, salle de séjour, grand salon avec foyer, salle à diner et cuisine, solarium et remise. Tél.: 548-4940.

For sale or rent, large single house in choice location near Manoir du Saguenay. 5 bedrooms, 2 1/2 bathrooms, family room, large living room with fireplace, dining and kitchen, pantry and sunporch. Number of extras. Corner lot. Call 548-4940.

Une (1) paire de skis pour homme avec bottines - environ un mois d'usage et une (1) paire de skis pour femme-fille en très bon état. Tél.: 548-5260.

Mobilier de cuisine très propre - Style moderne - Cinq pièces - Tél. no 548-5306

Automobile de marque Camaro 1971, SS-396 - Mécanique en très bonne condition - Un seul propriétaire - Prix à discuter - S'adresser à 210, rue Paré Arvida.

MANTEAU en mouton de Perse pour dame - Grandeur 17 à 18 ans - Collet de vision noir - Tél. 542-2336 - Aussi Canot pneumatique de 12' pi. avec rames en aluminium.

Maison confortable - 7 pièces - 183 rue Radin à Arvida - Tél. 548-3030

Comfortable house - Seven rooms - 183 Radin Road - Arvida - Tel. no. 548-3030

FOURNAISE centrale pouvant servir pour chauffage au bois ou à l'huile - Tél. no 548-6349.

Acadian 1963 - Six cylindres - En très bon état - Prix \$225 - Tél. no 542-2188

Motoneige TNT 1972, moteur 292 CC, en excellent état, avec ou sans remorqueur double. Prix d'aubaine. Tél.: 548-4443.

CHAUFFAGE, à air chaud, complet avec réservoir de 200 gallons. Plinthes et thermostat. Téléphone: 548-5975

Quatre (4) persiennes, largeur 65 et 62 pouces, à très bas prix. Tél.: 542-6800

A louer

Deux (2) chambres sans pension, entrée privée, salon privé avec télévision, salle de bain privée avec douche, \$15 et \$18 par semaine, situées dans la paroisse Sainte-Thérèse à Arvida, à cinq minutes de marche de l'Alcan. Tél.: 548-3925.

Logement de trois pièces, meublé, pour couple âgé ou institutrices - 128 rue Burma - Paroisse St-Philippe - Tél. no 548-4237

Très beau logement à louer - Deuxième étage - Pour couple sans enfant - Entrées pour sècheuse et lessiveuse - Chauffé, eau chaude et froide fournie - Libre le 1er octobre - Tél. no 548-4808, le soir à partir de 20 heures.

Chambre meublée ayant deux lits simples - Pour étudiants ou couple - Dans St-Philippe - 140 rue Régina - Tél. 548-6511

Four room apartment - Located 1 1/2 mile from Talbot boulevard on 16-A or 170 highway - Convenient for a couple - Tel. no. 548-8106 or communicate with Roch Lawrence, tel. no. 549-5902

Logement de quatre pièces situé à 1/2 mille du rond point, route 16-A ou 170 - Convientrait bien à un couple - Tél. no 548-8106 ou s'adresser à Roch Lawrence, tél. no 549-5902

Logement 3 1/2 pièces, chauffé, eau chaude fournie, entrée indépendante, situé à Arvida. Téléphone: 548-7887

On demande

Serais acheteur d'un foyer "Franklin" Téléphone no 548-8106

Would be interested in buying a "Franklin" fireplace - tel. no. 548-8106

Serait acheteur d'une perruche (mâle), blanche ou jaune - Tél. 548-6758, après 16 h. Tél. no 548-6758, après 16 heures.

Dame offre ses services pour garder enfants à son domicile - Tél. no 548-4582



La nouvelle icentification qui vient d'être placée à la porte de l'Usine Lapointe des produits Alcan Canada Limitée. Une autre identification figurera prochainement à la porte de l'Usine Saguenay.

NECROLOGIE

M. R. Tremblay

M. Roland Tremblay, de la rue Deville, Arvida, est décédé le 3 septembre à l'âge de 47 ans et 4 mois. Il était coureur de métal à l'Alcan d'Arvida et comptait plus de 25 ans d'ancienneté avec la Compagnie. Il laisse dans le deuil son épouse née Lucile Guay, neuf enfants et d'autres parents parmi lesquels un beau-frère, M. Lucien Boudreau, employé de l'Alcan à Arvida.

M. D. Duchesne

Un étudiant du Cégep qui avait été à l'emploi de l'Alcan d'Arvida cet été pour le revêtement des cuves, est décédé tragiquement quelques jours à peine après avoir quitté son emploi. Il s'agit de M. Daniel Duchesne, 20 ans, de la rue Couture à Arvida. Cet accident de la route est survenu le 31 août dernier. Le regretté disparu était le fils de M. Lionel Duchesne, contremaître à l'usine des Electrodes et de Mme Duchesne, d'Arvida. Il laisse également dans le deuil des oncles qui travaillent à l'Alcan: MM. Raymond, contremaître général aux Electrodes, Louis-Albert, contremaître aux usines de minerai; Marius, employé au revêtement des cuves; et Laurier, qui fait partie du personnel d'Alcan à Isle-Maligne, ainsi que d'autres parents.

M. Albert Boisvert

Le 2 septembre 1974, à Thetford-Mines, est décédé M. Albert Boisvert. Il était âgé de 83 ans et 8 mois. Le regretté défunt laisse dans le deuil son épouse, née Flore Marcoux, un fils et une fille. Il était le père de M. Roch Boisvert, directeur de l'usine Alcan d'Isle-Maligne.

M. Jakob Kuzmanovic

Nous venons d'apprendre que M. Jakob Kuzmanovic est décédé en Yougoslavie, le 21 juin dernier, à l'âge de 77 ans. Rentier de l'Alcan, il avait travaillé au département de l'Expédition de l'Alcan, et comptait lors de sa retraite 31 ans d'ancienneté.

M. Marcellin Pelletier

Le 11 septembre 1974 est dédédé, à l'âge de 52 ans et 4 mois, M. Marcellin Pelletier, de Saint-Gérard Magella de

Larouche. Outre son épouse, Rita Duchesne, et 8 enfants, il laisse dans le deuil trois frères qui travaillent à l'Alcan: M. René Pelletier, Alcan d'Isle-Maligne; M. Gérard Pelletier, division du Transport, Port-Alfred; M. Francis Pelletier, Alcan d'Arvida.

M. L. Tremblay

M. Léonidas Tremblay est décédé le 6 septembre à l'âge de 61 ans. Pré-retraité depuis le 1er avril, il comptait plus de 36 ans de service à l'Alcan, usine d'électrolyse no 3 à Arvida. Au moment de son départ, il était contremaître. Le disparu laisse dans le deuil son épouse née Alette Foster et huit enfants ainsi que d'autres parents. M. Tremblay demeurait sur la rue des Sittelles à Chicoutimi.

M. Raoul Villeneuve

M. Raoul Villeneuve, résidant au 910 de la rue Grandville à Arvida, est décédé le dimanche, 8 septembre, à l'âge de 83 ans et 11 mois. Il avait travaillé quelque 25 ans à la centrale hydro-électrique de Shipshaw où il était mécanicien d'entretien général avant de devenir rentier de l'Alcan, le 31 octobre, 1955.

Il était l'époux de feu dame Laure McLeod et le père de 15 enfants, dont 8 fils et 7 filles, tous mariés. Ses fils, Robert, Mauril et Rosaire sont employés à l'Alcan. Il laisse aussi dans le deuil plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants et autres parents. Les funérailles ont eu lieu le 15 septembre.

A tous les membres des familles éprouvées par ces deuils, Le Lingot présente ses plus sincères condoléances.

Remerciements

Mme Léonidas Tremblay et ses enfants, Mme Léo Vaillancourt (Denise), M. Gaston Tremblay, Mme Jean Girard (Solange), MM. Benoit et René Tremblay, Mme Christian Girard (Madeleine), Mlle Lise Tremblay et Mme Roger Lacroix (Colette), remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion du décès de M. Léonidas Tremblay, survenu le 6 septembre dernier.



M. J. C. Morissette, 2e de gauche, surveillant Agriculture & Propriétés Alcan, Arvida, explique aux membres du Comité de la lutte aux mauvaises herbes, du Québec, les raisons pour lesquelles l'Alcan entretient cette ferme. Dans l'ordre usuel, MM. Georges-Henri Lavoie, régisseur, Morissette, Gérard Buteau, technicien Alcan, Gilbert Lavoie, régisseur adjoint de la ferme Mistook, Germain Moreau, technologiste agricole du Québec,

Joseph Dorval, du ministère des Transports, Québec, Alcide Bouchard, de la firme Niagara Chemicals, Luc Robidoux, secrétaire de la section des traitements divers, Pierre Lavigne, St-Hyacinthe, agronome et président de la Commission de la lutte aux mauvaises herbes du Québec et Stan Waring, de la division des produits agricoles de Dupont Canada.

La lutte aux mauvaises herbes, aussi une entreprise industrielle

Que la lutte aux mauvaises herbes soit un souci du jardinier ou du cultivateur, ça se comprend; mais que ça devienne une activité industrielle, voilà qui est plus surprenant, et pourtant, ça se comprend aussi, une fois que la situation est expliquée.

Pour le jardinier et le cultivateur, les mauvaises herbes sont cet ennemi qui prend la place du fruit ou du légume cultivé ou qui lui nuient et l'empêchent de progresser normalement et de produire "cent pour un". Mais la mauvaise herbe est aussi un ennemi pour l'ingénieur de voirie ou pour le transporteur d'énergie électrique. Dans le cas de la voirie, la mauvaise herbe dépare d'abord le voisinage de la route et, en second lieu, certaines mauvaises herbes, de la nature du buisson, peuvent même, dans les courbes de la route bloquer la visibilité et devenir un danger d'accident routier. Pour l'industrie du transport de l'énergie électrique, ces mauvaises herbes qui se présentent sous la forme de buissons, peuvent aussi croître et s'élever et approcher à ce point les conducteurs d'énergie qui peuvent devenir des sources d'arcages et courts circuits.



Tournoi de golf le 28

C'est samedi le 28 septembre à 10 heures que débutera le tournoi de golf annuel du Club de la direction de l'Alcan d'Arvida. Cette compétition se fera au Club Saguenay d'Arvida. Seuls les membres en règle du club seront éligibles et ils ont jusqu'au 26 septembre pour s'inscrire. De nombreux prix seront offerts, de même que le trophée de la Maison du Service (Shell) Pour détails additionnels, on peut communiquer avec MM. Christian Simard ou Fernand Corriveau.

Voilà donc comment s'explique l'existence de ce Comité de lutte contre les mauvaises herbes, qui tenaient, ces jours derniers, une assemblée régulière à Shipshaw.

Et à l'occasion de cette visite dans la région pour y tenir une de leurs réunions, les membres de ce comité ont visité l'usine d'Arvida, la Centrale Alcan de Shipshaw, le Centre de contrôle du réseau, à Alma et la Ferme Mistook, de l'Alcan, sur l'île d'Alma. Au cours du dîner, pris au Manoir du Saguenay, ils ont été les hôtes de M. Alain Bourgeois, directeur adjoint de la division Production énergie électrique Alcan, et ont rencontré MM. René Prévost, directeur service immobilier et Laurent Tessier, directeur contrôle de l'environnement

M. Gérard Buteau, Shipshaw, chef dessinateur, Division énergie électrique Alcan, a présidé la rencontre des membres du comité, à titre de président, section des traitements divers, Commission de la lutte aux mauvaises herbes du Québec.

Chez les golfeurs du Centre de recherche

M. Vincent Sirois, président du Club social Alcan R & D, nous informe que le tournoi de golf du Club social R & D a eu lieu le 7 septembre sur les terrains du Club de golf Saguenay d'Arvida. Il y a eu 48 participants.

Voici la liste des gagnants:
1re équipe: composée de Freddy Dufour, capitaine; Christine Shea, Georges Gagnon et Robert Pineault. Ils ont complété une fiche de 71.
2e équipe: composée de Paul Hough, capitaine; Diane Maltais, Robert Gagnon et André Coulombe. Ils ont complété une fiche de 71.
3e équipe: composée de Odias Oceau, capitaine, Monique Basque, Laurent Brochu et Michel Bureau. Ils ont complété une fiche de 72.

Le tournoi a été organisé par MM. Bill Bilodeau, Laurent Brochu et Yvan Villeneuve".

En première...

Séminaire spécial
à l'intention
des secrétaires
et sténodactylos



Mme Freda Clark.

La direction de l'Alcan invite toutes les secrétaires et sténodactylos de la région Saguenay et Lac-Saint-Jean à un séminaire, première initiative du genre, portant sur les responsabilités administratives de la secrétaire en tant que membre de la direction.

Sous la direction de Madame Freda Clark, présidente de "Personnel Education Services", ce séminaire se tiendra du 7 au 11 octobre, à Val Racine, 1200 boul. Saint-Ignace, Chicoutimi.

Différents sujets et travaux pratiques seront proposés lors de ce séminaire axé principalement sur le travail en atelier: la communication, la résistance au changement, la planification du temps sont quelques uns des thèmes suggérés.

Une lettre personnelle a été envoyée à toutes les secrétaires et sténodactylos de l'Alcan dans la région du Saguenay et Lac-Saint-Jean les invitant à participer activement à ce séminaire. Madame Freda Clark, ainsi que toutes les personnes concernées de près ou de loin avec cette organisation, souhaitent que cette nouvelle initiative de la direction de l'Alcan soulève autant d'enthousiasme que celui suscité par sa préparation.



MME JEAN-GUY DUMAIS, épouse de l'un des organisateurs de l'épluchette de blé-d'Inde du Club de la direction, à droite, avait de nombreux clients à servir vendredi le 6 septembre au local du Club à Arvida, comme en témoigne cette photo. En fait, l'événement s'est avéré une réussite, grâce en grande partie aux organisateurs MM. René Tremblay, Roland Bigonnesse, Fernand Corriveau et Jean-Guy Dumais. Le tout s'est terminé par une soirée de danse. Le couple royal pour la circonstance était Mme Micheline Tremblay et M. Paul Pedneault.



Aux joueurs

de quilles

Les joueurs de quilles du Club de la direction de l'Alcan pourront pratiquer leur sport cette année au Foyer des Loisirs d'Arvida le jeudi soir à 9 heures. Les adeptes pourront choisir la ligue de leur choix: petites ou grosses quilles. Les invités des membres seront également admis. On s'attend à ce que les activités démarrent dans la dernière semaine de septembre. Pour renseignements, les membres du Club de la direction de l'Alcan d'Arvida peuvent communiquer avec M. Marcel Morin (tel.: 2195)